

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 8 octobre 2024 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :*

*Nature et effets :*

*Les demandeurs souhaitent déroger à l'article 16.36 du Règlement de zonage 751-09 afin de construire deux nouveaux bâtiments sur le lot et ainsi faire un projet intégré. L'article 16.36 stipule que pour faire un projet intégré, une seule connexion doit être faite au réseau, alors que le demandeur souhaite avoir une connexion indépendante pour chaque bâtiment.*

*Identification du site concerné :* 3460, rue Principale

*Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingtième jour de septembre deux mille vingt-quatre.*

*La directrice générale greffière-trésorière,*



*Suzie Bélanger*